
Don en argenterie des églises par une députation de la commune d'Orsay, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don en argenterie des églises par une députation de la commune d'Orsay, lors de la séance du 7 frimaire an II (27 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 254;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39463_t1_0254_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tiser nos pères; qui au contraire aujourd'hui ne serviront qu'à combattre les tyrans ligués contre nous.

Ladite commune, l'année dernière, a porté à son district la quantité de 68 marcs d'argenterie pour être envoyée à la Monnaie; il lui en restait encore 64 marcs 6 onces 5 gros et une certaine quantité de galons, que nous vous présentons.

Les cuivres des ci-devant églises de ladite commune montent à environ 3,000 livres qui sont restés à la disposition de l'administration du district pour conduire à leur destination.

De plus, des sans-culottes de ladite commune ont ouvert une souscription métallique que nous vous apportons aussi, pour être changée en assignats républicains, laquelle somme montant à 30,549 liv. 12 s. De plus la Société républicaine a ouvert un registre pour nos frères d'armes qui combattent pour la défense de la patrie, qui se monte déjà à environ 400 chemises, 24 paires de souliers, 12 paires de bas, 1 pantalon et de la charpie pour les blessés, et ce registre continue toujours. La commune, toujours active, et remplie du plus pur patriotisme, a fourni en outre 400 défenseurs à la patrie et n'étant composée que de 3,000 à 3,500 individus, et l'année dernière a fait une offrande aux défenseurs qui sont à l'armée de la Moselle et à la Convention d'environ 3,000 livres présentées à cette barre.

Le comité de surveillance de ladite commune, rempli de zèle et d'activité pour le salut public, s'est transporté dans les communes de son canton pour en enlever les argenterie et cuivre que lesdites communes se sont empressées, à l'exemple de leur chef-lieu, à satisfaire avec la plus vive ardeur, montant à la quantité d'un gros et demi d'or, 164 marcs d'argent, 25 marcs 6 onces de galons, 34 marcs 5 onces d'étoffe brochée, 1,332 livres de cuivre.

Ces mêmes communes, citoyens législateurs, de concert avec leur chef-lieu, vous invitent, par notre organe, à rester à votre poste jusqu'à ce que les derniers des satellites soient expulés de dessus la terre de la liberté.

O Montagne sublime, chérie des vrais républicains, toi qui avais anéanti la tyrannie royale et sacerdotale, achève l'édifice dont tu as si glorieusement posé les bases, nous sommes tout prêts à te sanctionner de notre sang.

« Vive la République (1)! »

(Pas de signatures.)

Une députation des communes de Chatou et de Croissy offrent à la patrie tous les objets qui servaient au culte, et leurs bras pour la défense de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

(1) Vifs applaudissements, d'après les *Annales patriotiques et littéraires*, n° 331 du 8 frimaire an II (jeudi 28 novembre 1793), p. 1552, col. 1.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 178.

Suit l'offrande de la députation des communes de Chatou et de Croissy (1).

« Citoyens représentants,

« Les communes de Chatou et de Croissy, voisines et rivales toutes les fois qu'il a fallu prouver leur zèle et leur amour pour la patrie, ont offert aux armées de la République tout ce qui était en état de porter les armes.

« Elles se réunissent aujourd'hui pour lui offrir les objets qui servaient au culte, et qui remplissent un objet sacré : celui de la défendre.

« La commune de Chatou vous remet deux croix, ci-devant Saint-Louis, qui lui ont été déposées.

Une députation de la commune d'Orsay, district de Versailles, fait à la Convention l'offrande des débris de son culte, persuadée que les vertus civiques qui le « LA » portent à la « LE » faire, serviront à cimenter le bonheur commun. Elle demande le maintien de leur marché.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'agriculture (2).

Une députation de la Société jacobine, montagnarde et révolutionnaire de Mouzon, dépose sur l'autel de la patrie ses vases et ornements d'église, et ne veut plus d'autre culte que celui de la raison.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la députation de la Société jacobine, montagnarde et révolutionnaire de Mouzon (4).

La Société jacobine montagnarde et révolutionnaire de Mouzon, à la Convention nationale.

« Représentants,

« La superstition fut la complice de la tyrannie, tandis que nos armes nous vengent de l'une, la raison nous fait justice de l'autre.

« La superstition est vaincue : l'intrépide Société révolutionnaire de Mouzon a renversé son trône et détruit ses honneurs. Nous venons en son nom vous présenter les trophées de la victoire, et la dépouille qu'une remportée sur l'ennemi qu'elle a terrassé (5).

« Les ministres des cultes avaient pour maxime que le peuple a besoin d'être trompé; il en avait besoin, en effet, pour être esclave : c'est par les sens que se glisse l'esclavage. Ils attaquèrent les hommes par les sens; cet or-

1 *Archives nationales*, carton C 283, dossier 807.

2 *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 187.

3 *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 187.

4 *Archives nationales*, carton C 285, dossier 829.

5 D'après le *Moniteur universel* n° 69 du 9 frimaire an II (vendredi 29 novembre 1793), p. 279, col. 3, le don patriotique de la commune de Mouzon s'élevait à 544 marcs d'argent.